

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :28

Pouvoir(s):5

Absent(s):0

Date de la convocation :17/09/26

Délibération n° DEL2026-173

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, M. Gauthier GIMENEZ, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, M. Laurent LEDAIN, Mme Sophie DROUHIN.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, M. Patrick CAYEUX donne pouvoir à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Morgane BOUCHARD donne pouvoir à M. Philippe LARUE, M. Frédéric BROCHOT donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anaïs PELUX

OBJET : Affaires Financières - Approbation de la Décision Modificative n° 1 de 2026 du budget principal de la Ville d'Autun

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.1612-35 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements ;

Vu les instructions codificatrices relatives aux cadres et documents comptables et budgétaires M57 ;

Vu la délibération n° 2026/091 du 21 avril 2026 approuvant le vote du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n° 2026/143 du 22 juin 2026 approuvant la décision modificative n°1 2026 (DM 1 2026) relative au Budget Principal et au budget des IPDR ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer les éléments de la délibération susvisée n°143 pour le seul Budget Principal.

BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble des propositions d'inscription de recettes et de dépenses conduit à :

- Intégrer des recettes dont la commune n'avait pas connaissance budget primitif 2026 ;
- Tenir compte au niveau des charges de besoins complémentaires ;
- Ajuster les dépenses d'investissement et subventions.

L'équilibre de la décision modificative n°1 s'établit à -191 192,13 €.

Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	356 383,00 €	Recettes réelles	1 254 355,00 €
Dépenses d'ordre entre sections		Recettes d'ordre entre sections	
Virement à la section d'investissement	897 972,00 €		
Total dépenses	1 254 355,00 €	Total recettes	1 254 355,00 €
Section d'investissement			
Dépenses réelles	-1 504 365,24 €	Recettes réelles	-2 402 337,24 €
Dépenses d'ordre entre sections		Recettes d'ordre entre sections	
Dépenses d'ordre patrimoine	58 818,11 €	Recettes d'ordre patrimoine	58 818,11 €
		Virement de la section de fonctionnement	897 972,00 €
Total dépenses	-1 445 547,13 €	Total recettes	-1 445 547,13 €
TOTAL DM 1 2026	-191 192,13 €	TOTAL DM 1 2026	-191 192,13 €

Vous trouverez ci-après une présentation par section des principales inscriptions proposées :

Les principales dépenses et recettes de la Décision Modificative n°1 sont :

Section de fonctionnement

En dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général.....2 330,00

Il s'agit :

- Des crédits complémentaires pour le carburant 30 000,00
- Des crédits complémentaires pour des petits travaux 15 000,00
- D'une adhésion au réseau national des villes engagées pour la sécurité 9 480,00
- D'un reversement de recette de la patinoire à la CCGAM 6 050,00
- De virement de crédits pour Dalkia P3 Préventif- 58 200,00

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 200 000,00

Chapitre 014 – Atténuations de produits.....8 236,00

Correspondent :

- A l'attribution de compensation complémentaire versée à la CCGAM 8 236,00

Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante.....138 480,00

Correspondent :

- Aux subventions aux associations (voir le détail sur la maquette budgétaire) 138 480,00

Chapitre 66 – Charges financières.....

Il s'agit des intérêts d'emprunt.

Chapitre 67 – Charges spécifiques 4 000,00

Concernent des annulations de titre sur exercices antérieurs.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 897 972,00

Ce chapitre correspond à l'autofinancement versé pour financer les investissements.

En recettes**Chapitre 731 – Fiscalité locale.....1 155 043,00**

Il s'agit d'un ajustement des impôts directs locaux 2026.

Chapitre 74 – Dotations et participations 99 312,00

Correspondant :

- A un ajustement de l'allocation compensatrice de l'Etat 170 000,00
- A un ajustement de la dotation forfaitaire des communes 80 291,00
- A un ajustement de la dotation de solidarité urbaine des communes-98 491,00
- A un ajustement de la dotation de solidarité rurale des communes.....-52 741,00
- A un ajustement de la dotation nationale de péréquation 253,00

Section d'investissement**En dépenses****Chapitre 20 –Immobilisations incorporelles 25 027,50**

Il s'agit :

- D'un schéma directeur eaux pluviales avec le SMEMAC 40 000,00
- D'une étude énergétique pour le théâtre.....10 000,00
- Des métadonnées caméra avec logiciel IA.....10 000,00
- Des logiciels 9 387,52
- De missions géotechniques voirie 5 880,00
- D'une étude amiante rue de la Grange Vertu 1 359,98
- Des virements de crédits des 25 % autorisés avant le vote du BP-51 600,00

Chapitre 204 –Subventions d'équipement versées 121 228,37

Correspondent à :

- Une subvention dans le cadre de l'achat d'un logiciel RH et finances 91 328,37
- Des subventions dans le cadre de Cœur de Ville 47 000,00
- Des subventions versées aux associations (voir le détail sur la maquette budgétaire) 8 900,00
- Des virements de crédits des 25 % autorisés avant le vote du BP-26 000,00

Chapitre 21 –Immobilisations corporelles 1 191 130,43

Il s'agit :

- De travaux d'aménagements de voirie, trottoirs, eaux pluviales 586 177,07
- De divers travaux de bâtiments 536 596,87
- De véhicules pour le service technique 218 000,00
- De l'achat de bâtiments dans le cadre du dispositif DUP/ORI.....150 000,00
- De différents matériels pour les équipements sportifs 105 800,00

- De la chaufferie Dalkia P3 Préventif	90 000,00
- D'acquisitions d'œuvres d'art pour le musée Rolin	
- Divers aménagements et matériels d'espaces verts	66 973,17
- D'une création et de rénovation de WC publics	55 000,00
- De matériels informatiques et téléphoniques	51 753,00
- Du remplacement des horodateurs	47 722,32
- De matériels pour le théâtre (perches...)	43 500,00
- Du matériel pour les interventions et le service technique	36 000,00
- De caméras	31 305,00
- Du portail de l'entrée de la salle de l'Arquebuse	16 000,00
- De l'agencement de l'exposition au Muséum	15 000,00
- De matériels pour le service Vie du Citoyen	9 000,00
- De matériels pour le musée Rolin	8 400,00
- De matériels pour les centres sociaux	7 380,00
- De matériels pour le service communication	6 255,00
- De virements de crédits des 25% autorisés avant le vote du BP	-971 017,00

Chapitre 23 – Immobilisations en cours 52 578,00

Il s'agit de l'AP/CP de la restauration des remparts Mac-Mahon pour 52 578,00 €.

Opération d'équipement - 2 944 329,54

Correspondant aux travaux de l'AP/CP Le Panoptique d'Autun – Musée Rolin pour -3 101 329,54 € et de l'AP/CP de la mise en œuvre d'une OPAH RU sur le centre-ville d'Autun pour 157 000 €.

Opération pour le compte de tiers 50 000,00

Il s'agit de travaux pour le compte de tiers.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 58 818,11

Correspondent à un remboursement d'avances d'investissement.

En recettes

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées - 2 948 455,01

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 897 972,00

Ce chapitre correspond à l'autofinancement.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations 496 117,77

Il s'agit de différentes cessions immobilières.

Opération pour le compte de tiers 50 000,00

Il s'agit de travaux pour le compte de tiers.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 58 818,11

Correspondent à un remboursement d'avances d'investissement.

Pour	25	
------	----	--

Contre	3	M. Frédéric BROCHOT, M. Sophie DROUHIN
Abstentions	5	Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS
Ne prend pas part au vote	0	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Article 1^{er} : DE RETIRER les éléments de la délibération n°143 relatifs à l'adoption d'une décision modificative n°1 2026 pour le seul Budget Principal.

Article 2 : D'APPROUVER pour chacune des sections (fonctionnement, investissement) et de chacun des chapitres aux chiffres indiqués ci-dessus, le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la Ville d'Autun pour l'exercice 2026.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Date de publication : 28 septembre 2026

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).